Accusé de réception en préfecture
057-215700121-20220628-DCM2022-06-39-DE
Date de télétransmission : 30/06/2022
Date de réception préfecture : 30/06/2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE, DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

VILLE D'ALGRANGE

Séance du conseil municipal d'Algrange du 28 juin 2022
Présidé par Monsieur Patrick PERON Maire d'Algrange

Etat de présence

Maire et Adjoints	Présent	Absent	Procuration	Observations	Conseillers Municipaux	Présent	Absent	Procuration	Observations	Conseillers Municipaux	Présent	Absent	Procuration	Observations
M. PERON P.	X				M. UGHI R.	X				M. BONIFAZZI G.	X			
M. FOSSO A.	X				Mme. DREYSTADT C.	X				Mme. ANGELONI M.	X			
Mme. LELAN J.	X				Mme. LECLERE E.	X				M. GARRINELLA R.	X			
M. MERAT JL.	X				M. DANGIN M.	X				M. CERBAI J-P.	X			
Mme. NOIREZ C.	X				Mme. ACER B.			X	À Mme. IANNONE P.	Mme. SALL-HUWER G.			X	À M. LEBOURG G.
M. Muller G.			X	À Mme. LECLERE E.	M. BALTAZARD D.			X	À Mme. WINZENRIETH R.	M. ZANDER D.	X			
Mme. BLAISING M.	X				Mme. WINZENRIETH R.	X				Mme. MAZZERO P.	X			
M. PREPIN R.			X	À Mme. BLAISING M.	M. BONALDO Y.	X				M. LEBOURG G.	X			
Mme. LOPICO A.	X				M. WOJTYLKA V.	X				M. ADIAMINI M.			X	À M. MENDES J-P.
					Mme. IANNONE P.	X				M. MENDES J-P.	X			

Secrétaire de séance : M. DANGIN M.

Délibération n° DCM2022-06-39 **Portant :** Budget 2022 : décision modificative n°1.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants ;
Vu la délibération du conseil municipal n°DCM2022-03-22 du 29 mars 2022 adoptant le budget de l'exercice 2022 ;
Considérant l'effraction avec vol de deux véhicules survenue aux ateliers municipaux et les dépenses à engager pour remplacer les camions volés ;
Considérant la hausse des prix des matières premières et leur incidence négative qui entraine des hausses des dépenses d'investissement ;
Considérant qu'au regard des dépenses supplémentaires visées ci-avant, l'emprunt d'investissement de 300 000€ prévu au budget est insuffisant ;
Considérant l'exposé de Monsieur PERON Maire d'Algrange et rapporteur du dossier,

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'issue du vote suivant :

Nombres d'élus :	Votants (élus présents et pouvoirs) : 29	Abstentions et nuls : 7	Exprimés : 22
	Votes pour : 22	Votes contre : 0	

Décide,

- ✔ D'adopter le tableau d'ouvertures de crédits suivants :

  Recettes d'investissement :
  - 16-1641-OPNI-01 : _____Emprunt d'investissement ..... +100 000,00€

  Dépense d'investissement :
  - 2313-133-414 : _____Opération bâtiments divers ..... +40 000,00€
  - 2182-184-020 : _____Matériel ateliers ..... +60 000,00€

  Total : ..... +100 000,00€
- ✔ De préciser que ces modifications ne change pas l'équilibre du budget mais qu'à présent il s'équilibre à 8 110 238,71€ dont 3 234 261,34€ en investissements.
- ✔ D'autoriser Monsieur le Maire à négocier et réaliser l'emprunt d'investissement de 400 000,00€ prévu au budget.

Fait et délibéré à ALGRANGE, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme à ALGRANGE, le 28 juin 2022
Le Maire :

VILLE D'ALGRANGE (MOSELLE)